

## Comité Régional d'Allocation des Ressources

### Section « Urgences »

#### Avis n°2023-3 du 7 avril 2023 sur la répartition de la ligne budgétaire « Protocole IDE »

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir la ligne budgétaire « Protocoles IDE » d'un montant de 552 000 € pour 2023.

Lors de sa réunion du 7 avril 2023, la section a validé à l'unanimité des membres présents le fait de reconduire les modalités de répartition décidée en 2022 à savoir :

- Pour les établissements de santé ayant déjà mis en place ces protocoles :  
*100 €/mois/IDE.*
- Pour les établissements de santé ayant manifestés leur volonté de s'inscrire de cette dynamique (mesure incitative pour mise en œuvre de ces protocoles) :  
*Répartition du solde de l'enveloppe restant, de manière forfaitaire selon le nombre d'IDE concernées.*

Le président  
Florent CHAMBAZ